

Chapitre 3 Programme du Projet

Chapitre 3. Programme du Projet

3-1 Programme des travaux

3-1-1 Politique en matière de construction

L'organisme responsable côté République de Guinée-Bissau de l'exécution de ce Projet est la Direction des Services des Infrastructures Scolaires (DSIE) du MEN. Le Ministère du Plan de la Coopération Internationale (MPCI) est responsable de la réception de l'aide étrangère.

Dans la mesure où la construction des établissements scolaires et la fourniture de matériels faisant l'objet de ce Projet sont réalisées dans le cadre d'une Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais, un consultant japonais gèrera l'établissement du plan de conception du Projet, organisera l'appel d'offres, et assurera en outre la supervision des travaux en collaboration avec l'organisme bissau-guinéen chargé de l'exécution du Projet.

La construction des installations scolaires est réalisée par une entreprise de construction japonaise. L'entreprise est choisie parmi les sociétés ayant répondu à un appel d'offres. Elle doit posséder une grande expérience des travaux à l'étranger, être capable de réaliser les travaux dans une période de temps limitée et bien connaître les mécanismes de la Coopération financière non-remboursable japonaise. Les matériels et matériaux utilisés pour les travaux ainsi que la méthode de construction devront être adaptés à la situation de la construction en Guinée-Bissau, aux conditions d'implantation, aux possibilités locales en termes de qualité et d'approvisionnement. La maintenance devra être facilitée au maximum et l'approvisionnement devra reposer le plus possible sur les fournisseurs locaux.

3-1-2 Points importants concernant la méthode de construction

(1) Situation de la construction

La méthode la plus courante en Guinée-Bissau est la construction en parpaings. Les bâtiments à ossature en béton armé sont également nombreux. On trouve aussi des bâtiments à charpente métallique dans les équipements publics, les casernes, etc. En province, les constructions en parpaings et les baraques sont très courantes. La plupart des maisons sont de type baraque.

Il existe en Guinée-Bissau de nombreuses entreprises de construction, grandes et petites. Cependant, seules les trois ou quatre premières peuvent être utilisées dans ce Projet, pour des raisons de taille, de savoir-faire, de références, etc. Ces entreprises construisent dans les principales villes bissau-guinéennes des bâtiments de hauteur moyenne ou faible. Avec une assistance technique et une supervision des travaux adéquates, elles sont tout à fait capables de prendre en charge la construction des écoles.

Les seuls matériaux de construction produits en Guinée-Bissau sont le sable, le gravier, le bois, etc., tous les autres matériaux étant importés. En ce qui concerne les normes de construction, elles n'est pas encore bien aménagées et on utilise celles qui étaient en vigueur à l'époque portugaise. Il n'existe pas non plus de normalisation des structures ou des matériels.

(2) Méthodes de construction

(2)-1 Influence de la saison des pluies

Le climat de la Guinée-Bissau comporte une saison des pluies de juin à octobre et une saison sèche de novembre à mai. Les précipitations sont très importantes durant la saison des pluies en juillet, août, et septembre avec de temps en temps plus de 900 mm en moyenne par mois. Dans ces conditions, il est à prévoir que les travaux seront difficiles à réaliser pendant cette période, de nombreuses routes étant impraticables et le transport des matériaux étant rendu très périlleux. Il est donc indispensable d'établir un programme des travaux tenant compte de la stagnation prévue pendant la saison des pluies.

(2)-2 Méthode de construction

Le présent Projet porte sur la réalisation de 20 écoles dans la ville de Bissau et de 18 écoles réparties dans trois régions de province. Chaque école se compose d'un bâtiment pour les salles de classe et d'un bloc-toilettes. Le fait que certains bâtiments comportent deux étages ne devrait pas poser de problèmes techniques dans la mesure où ce type de construction est tout à fait courant. Compte tenu du nombre important d'écoles à construire et du fait que la plupart des matériels et matériaux nécessaires à ce Projet seront importés, il est important de bien réfléchir au transport et au stockage des matériaux ainsi qu'à la gestion des travaux.

(2)-3 Situation du transport

Dans la mesure où il n'existe pas de lignes maritimes régulières entre le Japon et la Guinée-Bissau, le transport se fait via le Sénégal (Dakar). Parmi les matériels et matériaux à acheter sur place, les produits portugais sont transportés par les navires de 5.000 et 10.000 tonnes assurant deux à trois fois par mois la liaison entre le Portugal et le port de Bissau.

Le transport des matériels depuis le Japon se fera probablement par containers. Il faudra compter une dizaine de jours pour le déchargement dans le port de Bissau et pour les formalités de passage en douane.

3-1-3 Phases de construction

Les travaux liés à la réalisation de ce Projet sont répartis entre le Japon et la Guinée-Bissau de la façon suivante.

(1) Travaux à la charge de la partie japonaise

- A. Construction des installations décrites au chapitre 2 du présent rapport (concept de base)
- B. Travaux d'équipement de ces installations
- C. Aménagement des matériels décrits au chapitre 2 du présent rapport (concept de base)
- D. Travaux d'aménagement des sites (routes, etc.)

(2) Travaux à la charge de la partie bissau-guinéenne

- A. Mise à disposition des terrains
- B. Avant le début des travaux, terrassement du sol si nécessaire et élimination des obstacles (arbres, ouvrages, etc.)
- C. Réalisation des routes d'accès nécessaires aux travaux de construction
avant le début des travaux, démolition ou évacuation des bâtiments existants et construction de bâtiments provisoires permettant de continuer les cours pendant les travaux, si nécessaire.
- D. Travaux extérieurs non inclus dans les travaux à la charge de la partie japonaise
- E. Avant le début des travaux, démolition ou évacuation des logements se trouvant sur les terrains

- F. Fourniture des matériels, équipements et produits consommables non compris dans les travaux à la charge du gouvernement japonais
- G. Mesures et formalités suivantes:
- a. Prise en charge des frais de conseil en matière d'Arrangements Bancaires (B/A) et d'Autorisations de Paiement (A/P)
 - b. Mesures d'exonération de taxes pour les matériels et matériaux de construction et facilitation de la tâche si nécessaire
 - c. Octroi des visas et des permis de séjour en Guinée-Bissau pour les personnes physiques japonaises ou les membres de personnes morales japonaises qui sont liées à l'exécution du Projet conformément au contrat vérifié.
 - d. Mesures d'exonération de taxes pour les personnes physiques japonaises et les personnes morales japonaises nécessaires à l'exécution du Projet. Exemption des droits de douane, des taxes intérieures et des autres levées fiscales.
 - e. Octroi des autorisations et permis nécessaires à l'exécution du Projet
 - f. Fourniture du personnel et du budget suffisants pour le fonctionnement et la maintenance des installations et des équipements construits et fournis dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable du Japon.
 - g. Prise en charge de tous les frais correspondant aux prestations non fournies par la Coopération financière non-remboursable du Japon dans le cadre du Projet

3-1-4 Plan de supervision des travaux

Dans ce Projet, il est très important que l'organisme chargé du Projet côté japonais, l'organisme chargé de l'exécution du Projet côté bissau-guinéen et le consultant se consultent souvent. Les travaux seront réalisés par les entreprises de construction et supervisés par le consultant.

Les points suivants sont très importants pour l'élaboration du programme de travaux:

- a) Etude des conditions naturelles
- b) Etude de l'état des routes
- c) Plans de fourniture, de transport et de stockage des matériels et matériaux
- d) Plans de fourniture et de gestion de la main-d'oeuvre
- e) Plans particuliers par site
- f) Plan général de réalisation des travaux

Les services de consultation du Projet se réaliseront sur la base de l'orientation de la supervision des travaux ci-dessous.

Le consultant supervise les travaux en dépêchant sur place les personnes nécessaires aux moments importants. Il envoie le responsable général ou les différents spécialistes sur les chantiers pendant les phases les plus critiques: début des travaux, achèvement du bâtiment modèle, fin des travaux, etc. Dans le but de faciliter la supervision des travaux, les formalités avec le contact côté bissau-guinéen et les rapports, on utilisera des ingénieurs locaux maîtrisant le portugais plus l'anglais ou le français. La supervision courante des chantiers sera entièrement organisée autour ces ingénieurs locaux, qui prendront contact et discuteront avec le consultant japonais aussi souvent que nécessaire.

Une fois l'accord de consultant passé, le consultant japonais assurera les tâches suivantes.

(1) Etablissement du plan d'exécution, contrat de travaux

- Elaboration des plans d'exécution,
- Elaboration des documents d'appel d'offres,
- Elaboration des contrats de travaux,
- Examen de pré-qualification des entreprises soumissionnaires,
- Préparation de l'appel d'offres, assistance à la soumission, examen des différentes offres, assistance à la signature du contrat de travaux

(2) Etude et approbation du cahier des charges

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux,

- Examen et approbation des différents plans d'exécution soumis par les entreprises de construction,
- Examen et approbation des échantillons de matériaux à utiliser,
- Examen et approbation des échantillons d'équipements et de leur cahier des charges.

(3) Etude des travaux

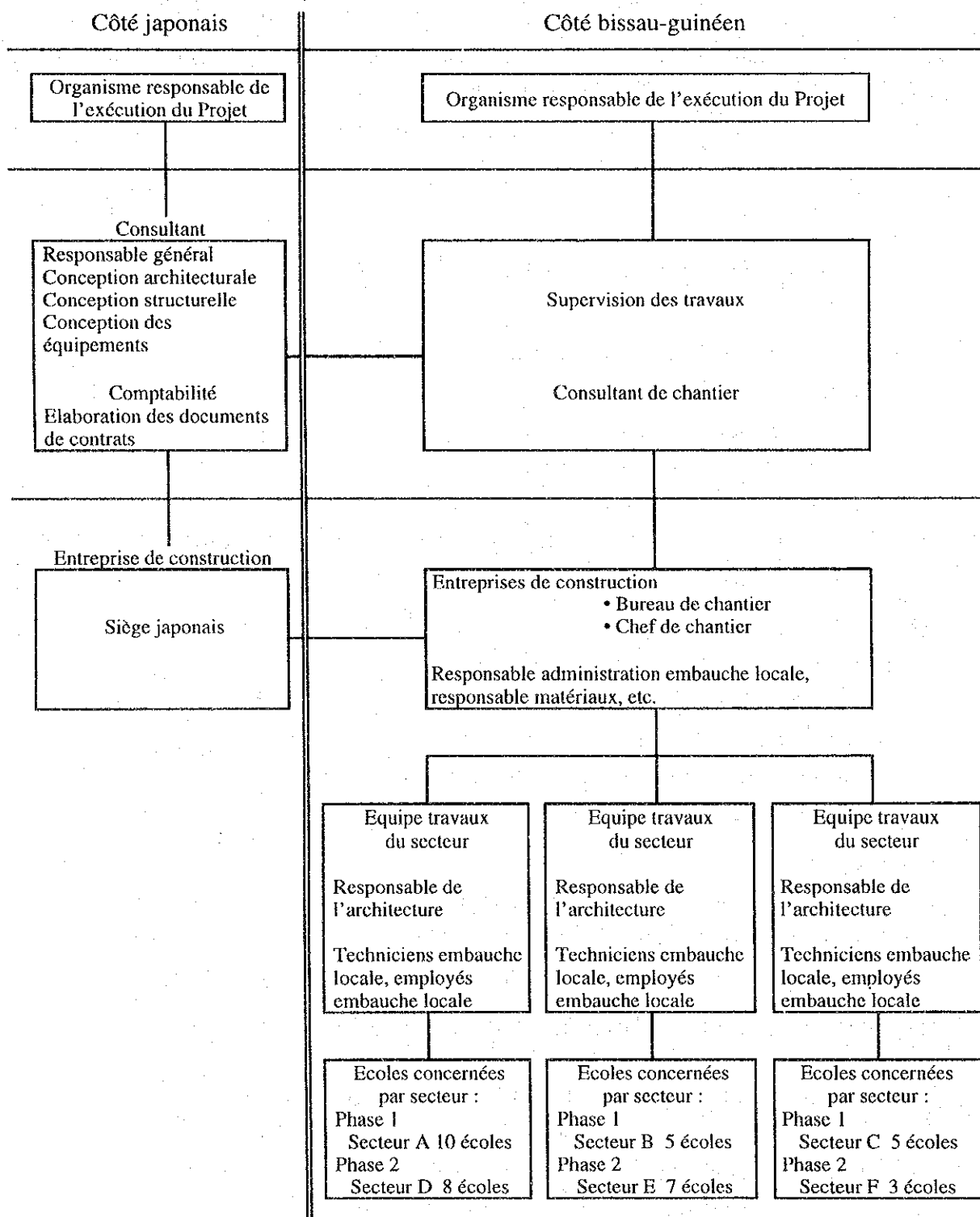
- Etude du programme de travaux, procédés et installations provisoires prévus.
- En fonction de la période des travaux, directives relatives aux structures et aux équipements, étude des travaux de fondations, de la toiture, l'inspection finale, etc.

(4) Remise à l'organisme responsable du Projet côté bissau-guinéen de rapports d'avancement des travaux

- Rapports sur l'avancement des travaux, les points approuvés et le contenu des directives données aux entreprises de construction.
- Demande des formalités d'approbation pour le paiement des entreprises.

- Rapports à l'organisme responsable du Projet côté japonais sur l'avancement des travaux, les points approuvés et les directives données aux entreprises.

Tableau 3-1 Programme de travaux, système de supervision des travaux (côté japonais, commun aux phases I et 2)



3-1-5 Plan d'approvisionnement en matériels et matériaux

Les matériels et matériaux utilisés dans ce Projet seront en principe approvisionnés sur place en Guinée-Bissau.

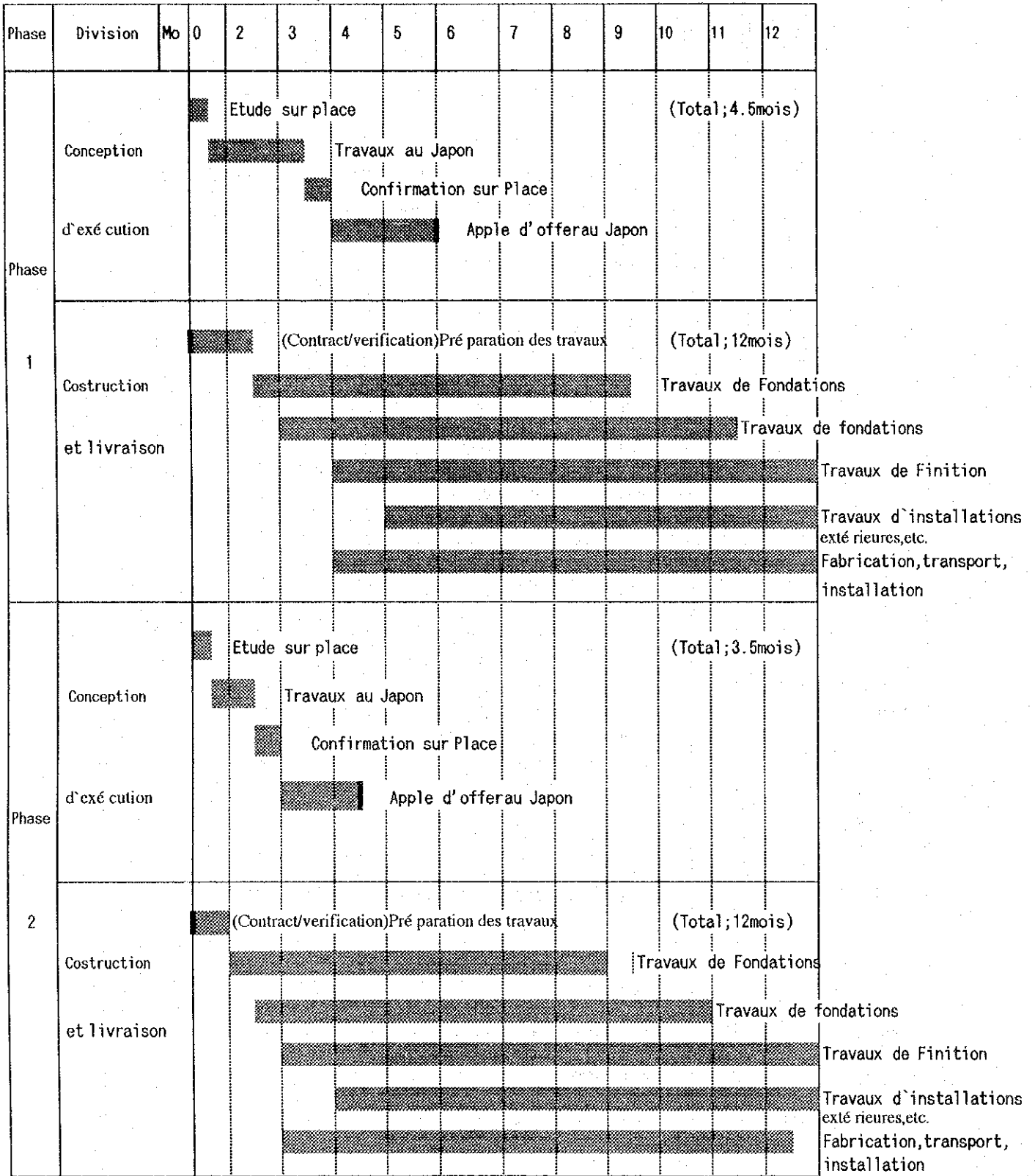
Les matériaux seront choisis après une étude détaillée de la qualité, du prix et des quantités disponibles.

Les matériels pour la classe devront être aisément réparables et, si nécessaire, pouvoir être entretenus par le biais d'un service local de maintenance.

Tableau 3-2 Principaux matériaux de construction

Nom du matériau	Lieu de fourniture		Observations
	Guinée-Bissau	Japon	
Sable	O		Le sable prélevé aux embouchures de rivières n'est pas utilisable car il contient du sel. Le sable doit être pris dans le bassin amont. Prix relativement élevé.
Gravier	O		Approvisionnement possible chez un négociant en matériaux dans la banlieue de Bissau
Ciment	O		Pas de fabrication locale, le ciment est importé principalement du Portugal
Armatures en fer	O		Pas de fabrication locale, l'armatures en fer est importée principalement du Portugal
Poutrelles	O		Pas de fabrication locale, la poutrelles est importée principalement du Portugal
Coffrages	O		Approvisionnement local possible
Parpaings	O		Il existe des produits locaux, mais il est nécessaire de vérifier la qualité et les quantités disponibles. Blocs de parement à la fenêtre disponibles sur place.
Briques séchées (banco)	O		Nécessité d'étudier la durée de vie.
Bois	O		Nécessité d'étudier la qualité et les quantités disponibles
Cloisons métalliques	O		Pas de fabrication locale, produits importés principalement du Portugal
Quincaillerie	O		Pas de fabrication locale, produits importés principalement du Portugal
Matériaux de couverture	O		Matériaux importés principalement du Portugal. Les plaques de fibre végétale sont de fabrication locale.
Matériaux pour le plafond	O		Matériaux importés principalement du Portugal. Les "cibes" tissés en fibre végétale sont de fabrication locale.
Matériaux pour le sol	O		Matériaux importés principalement du Portugal (carreaux, revêtements de sol, etc.)

Tableau 3-3 Programme d'exécution des travaux



3-2 Estimation du coût des travaux

3-2-1 Coût des travaux

(1) Conditions de calcul

Dans ce Projet, les seuls matériaux de construction pouvant être approvisionnés sur place sont le sable, le gravier, les parpaings et une partie des matériaux de finition intérieure. Les poutrelles, les fers d'armature, le ciment, les matériaux de couverture, les peintures, la quincaillerie, les cuvettes en céramique, les matériels pour la classe, les matériels de bureau, etc. sont en général importés, et il en sera donc de même dans ce Projet.

(2) Répartition des travaux entre les deux pays

Le Projet comporte des travaux à la charge de la partie japonaise et d'autres à la charge de la partie guinéenne. Leur répartition est indiquée ci-dessous. Parmi les travaux à la charge de la Guinée-Bissau, les opérations de terrassement des sites, de démolition et d'évacuation des installations ou logements existants, de construction des routes d'accès aux sites devront être terminées avant le début des travaux à la charge de la partie japonaise. En outre, l'indication des limites de terrain, la construction des portails d'entrée et des palissades, les travaux d'aménagement des espaces verts ou d'évacuation des eaux usées devront être réalisés par la partie bissauguinéenne avant la mise en service des installations.

1) Travaux à la charge de la partie japonaise

A. Travaux de construction

1. Bâtiments des salles de classe
2. Blocs-toilettes

B. Equipement des salles de classe

1. Tables et bancs pour les élèves
2. Bureaux et chaises pour les instituteurs
3. Bureaux, chaises et armoires pour les directeurs d'écoles

C. Matériels pour la classe

Globe terrestre, cartes, planche illustrée du corps humain, règle, compas, rapporteur

D. Autres

1. Supervision de la conception de détail et des travaux
2. Transports des équipements et matériaux jusqu'aux sites de construction

2) Travaux à la charge de la partie bissau-guinéenne

A. Travaux préparatoires

1. Mise à disposition des sites de construction
2. Démolition des installations et arrachage des arbres se trouvant sur les sites, aménagement des sites
3. Construction des accès depuis les routes principales
4. Construction des portails et des palissades, aménagement des espaces verts et autres travaux qui ne sont pas à la charge de la partie japonaise

B. Meubles, petits matériels

1. Fourniture des meubles et des petits matériels qui ne sont pas à la charge de la partie japonaise

C. Matériels pour la classe

1. Fourniture des matériels pour la classe qui ne sont pas à la charge de la partie japonaise

D. Mesures d'exonération fiscale, formalités diverses

1. Prise en charge des frais de conseil concernant les formalités des Arrangements Bancaires (B/A) et l'Autorisation de Paiement (A/P)
2. Prise en charge des frais correspondant aux formalités de détaxe des équipements et matériaux
3. Mesures d'exonération pour les ressortissants japonais séjournant en Guinée-Bissau pour la réalisation des travaux des droits de douane, des taxes intérieures et des autres levées fiscales
4. Octroi des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux et prise en charge des frais correspondants

(3) Estimation du coût des travaux à la partie bissau-guinéenne

1) Travaux à la charge de la partie bissau-guinéenne

Tableau 3-7 Travaux à la charge de la partie bissau-guinéenne (Unité: mille yen)

Items des travaux	Phase 1	Phase 2	Total
A. Terrassement des sites	1.659	622	2.281
B. Démolition ou évacuation des installations se trouvant sur les sites	0	106	106
C. Arrachage des arbres se trouvant sur les sites	31	8	40
D. Maintenance des installations	920	829	1.749
E. Aménagement des routes d'accès	0	402	402
Total	2.610	1.967	4.578

3) Conditions de calcul du budget

- Date de calcul : mi-février 1997
- Taux de change : 1 US \$ = 112,64 Yen
1 FF = 22,00 Yen

• Durée des travaux

Les travaux, qui débiteront au second semestre 1997, comporteront deux phases. Chaque phase se déroulera comme indiqué au Tableau 3-5 "Programme d'exécution des travaux"

• Secteurs de construction

Les sites sont répartis en secteurs de construction comme indiqué sur les Figures 1 et 2.

Les travaux faisant l'objet de ce Projet seront exécutés conformément au système de Coopération financière non-remboursable du gouvernement japonais.

Chapitre 4 Estimation du Projet et recommandations

Chapitre 4. Estimation du Projet et recommandations

4-1 Vérification et preuve de la pertinence du Projet et avantages

La loi fondamentale sur l'enseignement de la République de Guinée-Bissau définit l'enseignement comme un élément essentiel du développement national, et dans le Plan de développement national à moyen terme, l'amélioration du secteur de l'enseignement est considéré comme une mesure essentielle. Les objectifs concrets suivants ont été posés: a) élargissement des possibilités d'accès à l'enseignement de base, b) construction et réhabilitation de salles de classe, développement, production et distribution active du matériel pédagogique nécessaire pour porter le taux de scolarisation à 50% jusqu'en 1998, c) faire baisser le taux d'analphabétisme de 68% à 58% jusqu'en 1998, et d) augmenter le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement de base de 24 à 35% jusqu'en 1998.

Par ailleurs, dans le Plan décennal de développement de l'enseignement, l'aide de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD) a permis la réhabilitation d'installations détériorées dans le cadre d'un projet pour améliorer encore l'enseignement. D'autre part, une requête a été déposée auprès du Japon pour la construction des nouvelles écoles nécessaires et l'agrandissement des écoles existantes afin d'améliorer l'accessibilité.

Les effets que laisse espérer la réalisation du présent Projet portant sur 38 écoles candidates situées dans les 4 régions de Bissau, Biombo, Cacheu et Oio sont comme suit.

- 1) La construction de 169 salles de classe dans les 38 écoles de 4 régions prévue par ce Projet permettra la scolarisation d'un maximum de 18.252 nouveaux élèves (54 élèves/classe, cours en double flux). L'augmentation du nombre d'enfants scolarisés par la construction de 96 salles de 24 écoles primaires (Enseignement de base élémentaire (EBE)), de 37 salles de classe dans 9 écoles primaires complémentaires (Enseignement de base complémentaire (EBC)) et de 36 salles de classe dans 5 écoles primaires de base et complémentaires aura pour effet de sensibiliser la population environnante à l'enseignement scolaire; la population bénéficiaire, surtout par la diffusion des connaissances des enfants sortis de l'école, est estimée à un total d'environ 425.000 habitants des 4 secteurs de la Région de Biombo, des 4 des 5 secteurs de la Région d'Oio, 2 des 6 secteurs de la Région de Cacheu et toute le S. A. de Bissau qui forment la zone concernée. La construction de ces salles de classe permettra d'atteindre l'objectif de scolarisation à 50 %, objectif concret inscrit dans le Plan de développement national à moyen terme du pays, et laisse espérer une augmentation des possibilités d'éducation. La

réalisation du Projet devrait faire passer le taux de scolarisation de 35,5% à 50,3% dans la ville de Bissau.

Tableau comparatif du taux de scolarisation par région concernée

Division		Lors de l'étude sur place		Après la réalisation du Projet			Nombre d'élèves scolarisables lors de l'étude sur place
		Nombre d'élèves scolarisés	Taux de scolarisation (%)	Nombre d'élèves scolarisés		Taux de scolarisation (%)	
				Nombre d'élèves faisant l'objet du Projet	Total		
S.A. de Bissau	Circ. I	6.087	55,5	2.376	8.463	77,2	10.963
	Circ. II	5.779	44,8	216	5.995	46,4	12.909
	Circ. III	2.265	46,3	216	2.481	50,7	4.894
	Circ. IV	3.563	25,9	4.320	7.883	57,3	13.749
	Circ. V	6.517	25,3	3.024	9.541	37,0	25.772
	Total	24.211	35,3 * 1	10.152	34.363	50,3 * 1	68.287
Biombo		6.170	51,4 * 2	3.240	9.410	78,3	12.005
Cacheu		9.930	49,1 * 2	2.268	12.198	60,3	20.224
Oio		4.644	31,3 * 2	2.592	7.236	48,7	14.839

Nota : Le nombre d'élèves faisant l'objet du Projet est calculé dans l'hypothèse de classes de 54 élèves (double flux). Les chiffres sont établis après l'entretien avec le chargé d'éducation du MEN.

* 1 : Pourcentage moyen

* 2 : Chiffre évalué selon le document d'enquête de la Banque Mondiale 1996.

- 2) La construction de salles de classe dans des écoles de l'Enseignement de Base Complémentaire (EBC / 5^e et 6^e année) devrait permettre l'augmentation du nombre d'élèves achevant le cycle primaire de 6 ans.
- 3) Le remplacement des salles de classe en baraque peu résistantes aux intempéries permettra d'assurer un cadre scolaire stable et de consolider la teneur des cours.
- 4) Pour les écoles du Projet, la construction de nouvelles salles de classe permettra d'éliminer les classes en triple flux, et d'améliorer le nombre d'élèves des classes qui dépasse actuellement largement la capacité des salles.
- 5) La construction d'un bureau de directeur et d'un magasin permettront d'améliorer l'environnement de la gestion des écoles, ce qui est lié à l'amélioration de la teneur de l'enseignement.
- 6) La sécurisation du matériel pédagogique tel que globe, cartes et grand compas, laissent espérer l'amélioration de la teneur de l'enseignement.
- 7) La construction de latrines laisse espérer l'amélioration de l'enseignement sanitaire et l'amélioration de l'environnement alentours.
- 8) Les frais pour les baraques qui doivent être reconstruites tous les 2 à 3 ans seront éliminés, et l'on espère des effets par l'utilisation de cet argent pour la maintenance des

installations, l'amélioration du matériel pédagogique, l'achat de matériel pédagogique par exemple.

- 9) La construction d'installations très résistantes permettra la réduction des frais généraux suite à la diminution des frais de maintenance.
- 10) Le présent Projet prévoit en principe l'emploi de matériaux et méthodes de construction ordinaires sur place en ajoutant une étude technique pour les matériaux de structure et les matériaux de finition. Le transfert technologique sur place par l'intermédiaire de méthode d'exécution tenant compte de la gestion de la qualité laisse espérer des effets importants.

4-2 Relation avec la coopération technique et les autres donateurs

Le gouvernement de la Guinée-Bissau a établi un Plan décennal de l'éducation, prévoit des projets pour améliorer encore l'enseignement, et a réhabilité des installations détériorée avec l'aide de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement (BAD) en s'appuyant sur ces objectifs à moyen et long terme. Il n'y a pas d'exemple de coopération technique par un organisme international dans le secteur de l'enseignement de base, et au moment de l'étude, on ne prévoyait aucun projet de ce type pour l'avenir.

On peut citer les projets ci-dessous comme exemple d'aide à l'enseignement de base par des organismes internationaux, mais il n'y a aucun chevauchement avec le présent Projet.

1 Banque Africaine de Développement (BAD) et Fonds Africain pour le Développement (FAD)

- 1) Réhabilitation de 216 salles de classe dans 27 écoles du S. A. de Bissau, construction d'une école spécialisée dans l'administration (CENFA) et fourniture de matériel tel que véhicules (achevé)
- 2) Projet d'élargissement de l'enseignement de base et de l'enseignement professionnel dans les zones autres que le S. A de Bissau

2 Projet de la Banque Mondiale

- 1) Construction de nouvelles salles de classe et de latrines dans les régions de Biombo, Oio, Quinara et Tombali achevé en 1995
- 2) Elargissement de l'enseignement élémentaire par l'élargissement de l'enseignement pré-scolaire et de la formation des enseignants
- 3) Projet de construction de lycée technique et lycée commercial (après l'an 2000)

3 Projet de la Banque Islamique de Développement (BID)

- 1) Etude de faisabilité pour une école des écoles de formation des enseignants en projet de construction

4 Aide suédoise (ASDI)

- 1) Impression, reliure et distribution de manuels, fourniture d'articles de papeterie tels que crayons et crayons de couleur, et de tables, etc.
- 2) Aide pour les frais de fonctionnement d'un organisme connexe au Ministère de l'Education nationale
- 3) Prise en charge de séminaires sur l'aide à la participation des femmes et des frais de publicité

5 Aide de l'UNICEF

- 1) Aide pour l'élargissement de l'enseignement pré-scolaire, assistance pour la fourniture de tables et chaises d'approvisionnement local uniquement pour les écoles primaires privées et pour le salaire des enseignants, etc.

6 Autres

Installations sportives par la France (UE), construction d'écoles primaires dans la région de Bolama par le PNUD (Plan des Nations Unies pour le Développement). ONG: aménagement d'écoles primaires par des organisations bissau-guinéennes à l'étranger, aménagement d'une école primaire combinée à un orphelinat par SOS, un groupe d'aide privé australien.

L'aide à l'enseignement de base prévue par des organismes internationaux et celle prévue dans le cadre du Projet, laissent espérer l'élargissement des installations scolaires, le renforcement des équipements et du matériel scolaire et du personnel enseignant.

4-3 **Questions à résoudre**

Comme indiqué plus haut, l'exécution du présent Projet dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable a été jugée pertinente parce qu'il laisse espérer des effets importants, ainsi qu'une contribution considérable à l'amélioration des besoins fondamentaux de l'homme. Par ailleurs, on pense qu'il n'y aura pas de problème en Guinée-Bissau pour l'exécution et la maintenance du Projet ainsi que pour les frais de personnel. Mais l'amélioration des points suivants devrait assurer le déroulement efficace et sans obstacle du Projet.

- 1) Renforcer en continu le nombre d'enseignants qualifiés par la consolidation des écoles de formation des enseignants.
- 2) Augmenter le taux de scolarisation des filles en renforçant les connaissances sur l'éducation des habitants locaux.
- 3) Diffuser des manuels et du matériel pédagogique et les améliorer en continu.
- 4) Sécuriser en continu des frais de maintenance suffisants en assurant un budget suffisant.
- 5) Etablir un projet en vue du renforcement de l'intérêt des habitants locaux pour l'enseignement de base par exemple par l'exécution d'un projet permettant la participation, l'assistance des habitants aux cours, leur participation à des cours pratiques.

ANNEXE

- 1 Membres de la mission**
 - lors de l'étude du concept de base
 - lors de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base

- 2 Calendrier de la mission d'étude**
 - lors de l'étude du concept de base
 - lors de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base

- 3 Liste des personnes rencontrées en Guinée-Bissau**

- 4 Procès-Verbal des discussions sur l'étude**
 - lors de l'étude du concept de base
 - lors de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base

- 5 Coût estimatif des travaux à la charge de la partie bissau-guinéenne**

- 6 Etat actuel des sites et plans de disposition des bâtiments du Projet**

ANNEXE-1 Membres de la mission

- **lors de l'étude du concept de base**
- **lors de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base**

ANNEXE-1 Membres de la mission

1. Mission pour l'étude du concept de base (du 13 novembre au 15 décembre 1996)

Chef de Mission	Récapitulation	M. Hiroshi YONEDA	Directeur de la 2ème Division de l'Etude, Direction de l'Etude de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
	Coordinateur du Projet	M. Kenichi KONYA	2ème Division de l'Etude, Direction de l'Etude de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
	Chef du Projet, (Plan d'architecture/ installations)	M. Tomihide CHISHINA	Sekkei Keikaku Architects Inc.
	Plan d'enseignement/ environnement social	M. Shinsuke NOMURA	Sekkei Keikaku Architects Inc.
	Plan de travaux/ équipement, Estimation	M. Yutaka MASUDA	Sekkei Keikaku Architects Inc.
	Interprète	M. Masahiko HASHIZUME	Sekkei Keikaku Architects Inc.

2. Mission pour l'explication du rapport abrégé du concept de base (du 5 mars au 16 mars 1997)

Chef de Mission	Récapitulation	M. Takashi UEMATSU	Spécialiste de la Coopération Internationale, Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
	Coordinateur du Projet	M. Tatsuya IMAI	Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
	Chef du Projet, (Plan d'architecture/ installations)	M. Tomihide CHISHINA	Sekkei Keikaku Architects Inc.
	Interprète	M. Masahiko HASHIZUME	Sekkei Keikaku Architects Inc.

ANNEXE-2 Calendrier de la mission d'étude

- **lors de l'étude du concept de base**
- **lors de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base**

ANNEXE-2 Calendrier de la mission d'étude (lors de l'étude du concept de base)

N°	Date/Jour	Activités				Interprète
		Membres gouvernementaux	Membres de la mission d'étude (Membres du Consultant)	Plan d'enseignement / équipements, environnement social	Plan de travaux / Estimation	
1	13/11 mer.	8:00 Le Caire (AF-) 11:45 CDG	12:15 NRT (JL 405) - 16:55 CDG			
2	14/11 jeu.		13:46 CDG (AF 400) - 18:36 DAKAR			
3	15/11 ven.	Visite de courtoisie aux Ambassade du Japon au Sénégal pour lui rapporter le commencement de l'étude, Bureau de JICA au Sénégal pour la discussion, Formalités pour la demande du visa, Discussion sur le calendrier de l'étude				
4	16/11 sam.	(Réunion interne)	(Etude sur les matériaux de construction, etc.)			
5	17/11 dim.		8:30 DAKAR (DS-111) - 10:05 BISSAU			
6	18/11 lun.	Visite de courtoisie au Ministre du Plan de la Coopération Internationale et aux 3 autres personnes, au Ministre de l'Education Nationale (MEN), à la Direction Générale des Planifications et des Projets (DGPP) du MEN, Explication du contenu du rapport de commencement				
7	19/11 mar.	Discussion avec la DGPP du MEN, Sélection des écoles candidats faisant l'objet de l'étude, Discussion sur le calendrier de l'étude, Visites aux écoles normales et 3 écoles primaires dans la capitale Bissau				
8	20/11 mer.	Discussion avec la DGPP du MEN et les délégués régionaux de la DGPP, Discussion avec les inspecteurs, Entretien avec le responsable de la Banque Mondiale, Sélection des écoles faisant l'objet de l'étude, Discussion du calendrier de l'étude, Première réunion de dialogue avec les parents d'élèves				
9	21/11 jeu.	Discussion avec le MEN et la DGPP, Signature du Procès - Verbal				
10	22/11 ven.	BISSAU (DS512) - DAKAR	Discussion avec la DGPP du MEN, Etude sur la situation des matériaux de construction			
11	23/11 sam.		Réunion interne, Préparatifs des études sur les sites, Arrangement du programme			
12	24/11 dim.	(Arrivée au Japon)	Rangement des données (Préparation de l'étude)			
13	25/11 lun.		Visite de courtoisie au Directeur général régional, Etude sur les sites No. 35, No. 36, No. 40, No. 41	Etude sur les sites No. 37, No. 38, No. 39	Mêmes activités que celles du Chef du Projet	
14	26/11 mar.		Discussion avec les inspecteurs, Etude sur les sites, No. 32, No. 33, No. 34	Etude sur les sites No. 29, No. 30, No. 31	Idem.	
15	27/11 mer.		Discussion avec les inspecteurs, Etude sur les sites, No. 27, No. 25	Etude sur les sites No. 26, No. 28	Idem.	
16	28/11 jeu.		Etude sur les sites, No. 21, No. 23	Etude sur les sites No. 22, No. 24		
2me réunion de dialogue avec les parents d'élèves						

N°	Date/Jour	Membres gouvernementaux		Activités			Interprète
		Chef de mission	Plan de travail / équipements, Estimation	Plan d'enseignement / environnement social	Plan de travaux / équipements, Estimation	Interprète	
17	29/11 ven.			Discussion avec les inspecteurs, Etude sur les sites, No. 1, No. 5, No. 8, No. 20	Etude sur les sites, No. 1, No. 9, No. 18	Etude des sociétés de construction locales	Idem.
18	30/11 sam.			Réunion interne. Rangement des données. Préparatifs des études			
19	1/12 dim.			Rangement des données (Synthèse des résultats des études)			
20	2/12 lun.			Etude sur les mairies locales, Etude sur les sites, No. 7, No. 12, No. 13, No. 19	Etude sur les autres donateurs tels qu'ASDI et BAD	Mêmes activités que celles du Chef du Projet	Mêmes activités que celles du membre chargé du plan d'enseignement
21	3/12 mar.			Etude sur le Ministère des Travaux Publics, Etude sur les sites, No. 4, No. 6, No. 10, No. 14	Etude sur les sites, Etude complémentaire, Etude sur l'enseignement secondaire	Idem.	Idem.
22	4/12 mer.			Compte rendu à la DGPP des résultats de l'étude et la discussion			
23	5/12 jeu.			Discussion avec la DGPP du MEN, Etude sur les mairies locales, Etude sur le Ministère du Plan de la Coopération Internationale, Etude sur le Ministère des Travaux Publics	Etude complémentaire sur les sites No. 11, No. 16, No. 17, Etude sur les Projets de la Banque Mondiale, Entretien avec le Ministère de la Promotion des Femmes		
24	6/12 ven.			Entretien avec les responsables de la Banque Mondiale, l'ASDI et l'UNICEF, Etude sur le projet de l'ASDI, Etude sur le Ministère du Plan de la Coopération Internationale, Discussion sur les points concernant le questionnaire et les sites	Discussion sur les points concernant le questionnaire adressé au MEN		
25	7/12 sam.			Discussion avec le MEN et la DGPP, Etude complémentaire sur les sites (confirmation des pieux), Etude sur le Ministère des Travaux Publics, Entretien avec le responsable des affaires financières et administratives du MEN, Etude sur les prix des matériaux de construction. Etablissement du mémorandum	Entretien avec le bureau local de consultation, Rangement des points à discuter.		
26	8/12 dim.			Etablissement du projet de mémorandum			
27	9/12 lun.			Réunion interne, Entretien avec l'expert de la JICA			
				Visite de courtoisie au Ministre du MEN, Entretien avec les directeurs du lycée, Etude sur les règlements de la mairie, Entretien avec l'UNICEF et l'OMS 23:00 BISSAU (RK 813) - 23:50 DAKAR			

N°	Date/Jour	Membres gouvernementaux		Membres de la mission étude (Membres du Consultant)		
		Chef de mission		Plan d'enseignement / environnement social	Plan de travaux / équipements, Estimation	Interprète
28	10/12 mar.			Plan d'architecture / installations		
29	11/12 mer.			Rangement des données, Etablissement du rapport abrégé des résultats de l'étude, Etude sur la situation des membres et des matériaux de construction		
30	12/12 jeu.			Compte rendu à l'Ambassade du Japon au Sénégal et au Bureau de JICA, Etude sur les autres donateurs (Banque Mondiale) 23:50 DAKAR (AF 419) - 6:30 CDG		
31	13/12 ven.			Etude sur la situation des matériaux de construction, (matériaux de la toiture, etc.) et la banque (taux de change, etc.)		
32	14/12 sam.			Etude sur la situation de la chambre de commerce et de l'industrie, la situation des matériaux de construction, etc.		
33	15/12 dim.			Rangement des données, 19:25 CDG (JL406) 15:10 NNI		

ANNEXE-2 Calendrier de la mission d'étude (lors de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base)

N°	Date/Jour	Activités		
		Membres gouvernementaux	Membres de la mission d'étude (Membres du Consultant)	Interprète
1	5/3 mer.	Chef de mission	Plan d'architecture/ installations 12:15 NRT (JL 405) - 16:55 CDG	
2	6/3 jeu.	21:20 BAMAKO (RK 741) 23:05 DAKAR	13:45 CDG (AF 400) - 18: 35 DAKAR	
3	7/3 ven.		Visite de courtoisie à l'Ambassade du Japon au Sénégal pour lui rapporter le commencement de l'étude, au Bureau de JICA au Sénégal pour la discussion, Formalités pour la demande du visa. Discussion sur le calendrier de l'étude, etc.	
4	8/3 sam.		Réunion interne	
5	9/3 dim.			
6	10/3 lun.		Discussion avec le Bureau de JICA au Sénégal	
7	11/3 mar.		Réunion interne 8:30 DAKAR (DS-111) - 10:05 BISSAU	
8	12/3 mer.		Visite de courtoisie au Ministre de l'Education Nationale (MEN) pour lui présenter le rapport abrégé de l'étude du concept de base Discussion avec le MEN pour lui expliquer le contenu du rapport	
9	13/3 jeu.		Visite de courtoisie au Ministre du Plan de la Coopération Internationale et au Ministre des Travaux Publics pour leur présenter le rapport Discussion avec le MEN, Visite aux écoles primaires, Etude sur les autres donateurs.	
10	14/3 ven.		Signature du Procès-verbal BISSAU (DS 512) - DAKAR	
11	15/3 sam.		23:50 DAKAR (AF 419) 06:30 Arrivée à PARIS	
12	16/3 dim.		18:30 Départ de PARIS (NH 206) 14:20 Arrivée à NRT	

**ANNEXE-3 Liste des personnes rencontrées
en Guinée-Bissau**

ANNEXE-3 Liste des personnes rencontrées en Guinée-Bissau

Ministère de l'Education Nationale

Dr. PAULO SILVA	(Ministre)
Dr. FIRMINO MOREIRA	(Directeur du cabinet ministériel)
Dr. JOSE VIEIRA	(Directeur Général de l'Enseignement Secondaire et Supérieur)
M. MARCIANO BARBEIRO	(Directeur des Services des Infrastructures Scolaires)
M. CARLOS LELES	(Technicien en construction de la DSIS)
M. PEDRO RODRIGUES	(Technicien en génie civil de la DSIS)
M. CNDIDA BARRETO	(Directeur de Service de l'Enseignement de Base)
M. MARIO NOSLINY	(Chef des inspecteurs)
Mme. MARIA H. CASSIMIRO	(Coordinateur de l'inspection d'enseignement)
M. AGOSTINHO CLODE	(Conseiller Régional de l'Education de Cacheu)
M. FATIMA ARUJO	(Inspecteur de Cacheu)
M. CARLOS MANCHADO	(Conseiller Régional Adjoint de Cacheu)
M. ROBERTO SA	(Conseiller Régional de l'Education d'Oio)
M. CAMILO FERNANDES	(Conseiller Régional de l'Education de Biombo)
Mme. HENRIGUETA SA	(Inspecteur de Biombo)
M. MUSSA DABO	(Directeur de l'Administration, des Finances et du Personnel)
M. SAMBA LIYAI	(Service du Personnel)

Ministère du Plan de la Coopération Internationale

M. ARISTIDES GOMES	(Ministre)
Dr. RUI CUNHA	(Directeur du cabinet ministériel)
M. MANUEL CORREIA	
M. FERNANDO PERDIGOS	

Ministère des Travaux Publics et l'Urbanisme

M. ARMANDO ANTONIO NAPOCO	(Ministre)
M. MALAM LEBAN KASSAMA	

Ecoles normales de la formation des enseignants

- Mme. MARIA LUIZA (Directrice de l'école normale de la formation des enseignants)
M. AUGUSTO OLIVAIS (Directeur de l'Education du S.A. de Bissau)

Région d'Oio

- M. JOAO MONTEIRO (Directeur de l'école PATRICE LUMUMBA)
M. ADULAI CAMARA (Directeur de l'école ANTULA B)

S.A. de Bissau

- M. FERNANDO CORREIA (Inspecteur de la zone I)
M. ADULAI CAMARA (Directeur de l'école ANTULA B)
M. ADAO NANGUE (Directeur de l'école 1 DE MAIO)
M. CORREIA
M. IAIA EMBALO (Inspecteur de la zone II)
M. BRAIMA MANE (Directeur de l'école HAFIA)
Mme. MARIA LUISA (Directrice de l'école CHE-GUEVARA)
M. ANTONIO SANO (Directeur de l'école 5 DE JULHO)

Directeur du lycée national KWAMEE N'KRUMAH

Directeur du lycée DR. AGOSTINHO NETO

Région de Biombo

- M. DENIS ALMEIDA (Préfet de la région de Biombo)
M. TUMANE MANE (Secrétaire de la zone de Biombo)
M. JOAO DINA
M. MARIO COSTA (Inspecteur de Biombo)
M. FERNANDE
M. CIRILO DIAS MONTEIRO (Direction de la Statistique de la zone de Bissora)
M. WAGNA TCHUDA (Secrétaire de la zone de Bissora)
M. BISSIGA QUADE (Inspecteur de Bissora)
M. DOMINGOS QUECUTA (Inspecteur de Binar)
M. ROBERTO SA (Second Inspecteur)
M. DOMINGOS GUEBA (Inspecteur de Binar)
M. TOQUENA ENCHALA (Responsable, Encheia)
M. ANTONIO QUADE (Maire de la zone de Binar)
M. QUEBA JEIDI (Responsable, Binar)
M. MALAN DARAME (Maire de Prabis)

M. JOAO CARVAIHO	(Secrétaire de la zone)
M. AUGUSTO QUINTINO	(Maire de la zone de Prabis)
M. CAMILO FERNANDES	(Maire de la zone de Biombo)
M. LUIS SIGA	(Inspecteur de Prabis)
M. JOAO MARIA DE DINA	
M. OCAMBE CO	(Secrétaire de la zone de Safim)
M. PINTO CAETANO	(Inspecteur de Safim)
M. MARIO BIAGUE	(Maire de la zone de Safim)
M. ANTONIO GOMES	(Adjoint de la zone de Safim)
Mme. JOAO CARVAIHO	(Secrétaire de la zone de Safim)
M. CARLOS FUANGUE	(Maire de la zone de Quinijamel)
M. ADAMA SEIDE	(Inspecteur de Biombo)
M. RENATO ALMEIDA	(Responsable de la Statistique de la zone de Biombo)

Région de Cacheu

M. AGOSTINHO DIAS	(Maire de village)
M. AGOSTINHO CLODE	(Maire de la zone de Cacheu)
M. FALISTINO MANGO	(Direction de la Statistique de la zone)
M. FELICIANO DELGADO	(Inspecteur de Cacheu)
M. AUGUSTO CABRAL	(Maire de village)
M. FERNANDO GOMES	(Inspecteur de Co)
M. ARMANDO MALU	(Secrétaire de la zone de Bula)
Mme. GORGETE GOME	(Inspecteur de Bula)

Banque Mondiale

M. LOBATO FERNANDO	(Directeur des Projets de la Banque Mondiale)
--------------------	---

Banque Africaine de Développement

M. DJALO	
M. BOUBACAR DJALO	(Responsable)

ASDI

M. GALDE BALDE	(Coordinateur du Projet de l'ASDI)
M. IBRAHIMA DIEME	(Secrétaire de la Département de la Statistique)
M. ISSUFI SANE	(Directeur de la Statistique)

Ministère des Affaires Sociales et de la Promotion des Femmes

Mme. TEIXEIRA ANTONIA	(Directeur)
-----------------------	-------------

Mme. FLORENTINO CARDOSO (Directeur)
M. MAEVARISIA SOUSA (Directeur du Projet)

U.N.I.C.E.F.

M. PAULO PEREIRA (Chef de service, Direction de l'Enseignement et de l'Alphabétisation)

O.M.S.

M. JOSE SANTOS (Technicien de l'installation hygiénique)

Village SOS pour les orphelins

Dr. MEDINA NELSON (Maire du village)

Réunion (Membre de l'UCCLA)

14 Villageois

Personnes concernées de la partie japonaise

Ambassade du Japon au Sénégal

M. HIDEO FUSEDA (Second Secrétaire)

Bureau de JICA au Sénégal

M. TSUNEO TSUKADA (Directeur)
M. TORU TOGAWA (Directeur adjoint)
M. MASAHARU SAITO (Personnel)
M. KIYOTAKA TAKEI (Personnel)

ANNEXE-4 Procès-Verbal des discussions sur l'étude

- **lors de l'étude du concept de base**
- **lors de l'explication du rapport abrégé de l'étude du concept de base**

**Etude du concept de base
pour
le Projet de construction d'écoles
pour l'enseignement de base
en République de la Guinée-Bissau**

Procès-Verbal des discussions sur l'étude

En réponse à la requête du gouvernement de la République de la Guinée-Bissau, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a décidé d'exécuter une étude du concept de base pour le Projet de construction d'écoles pour l'enseignement de base en République de la Guinée-Bissau (désigné ci-après "le Projet"), conformément aux résultats obtenus lors de l'étude préliminaire en juin 1996.

La JICA a délégué en Guinée-Bissau une mission d'étude sur place dirigée par M. Hiroshi YONEDA, Directeur de la 2ème Division de l'Etude, Direction de l'Etude de la Coopération Financière Non-Remboursable, Agence Japonaise de Coopération Internationale, et la mission d'étude composée de deux membres de JICA ainsi que quatre membres de consultant. Les membres de JICA ont séjourné dans ce pays du 18 novembre au 22 novembre 1996. Les membres de consultants vont continuer à faire l'étude sur place jusqu'au 9 décembre 1996.

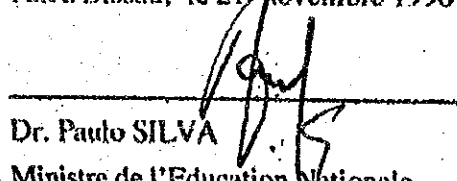
La mission d'étude a procédé à une série de discussions avec les responsables concernés de la Guinée-Bissau, et a effectué des enquêtes sur les zones faisant l'objet de l'étude.

A l'issue des discussions et de l'étude sur place, les deux parties mentionnent les points confirmés réciproquement dans le **COMPLEMENT**.



M. Hiroshi YONEDA
Chef de mission d'étude
du concept de base
Agence Japonaise de Coopération
Internationale (JICA)

Fait à Bissau, le 21 novembre 1996



Dr. Paulo SILVA
Ministre de l'Education Nationale
République de la Guinée-Bissau

COMPLEMENT

1. Objectifs du Projet

Le présent Projet a pour objectifs de développer des ressources humaines de la Guinée-Bissau par l'intermédiaire de la construction d'écoles primaires, et en particulier de renforcer l'éducation de base et d'améliorer le cadre d'étude.

Pour réaliser ces objectifs, non seulement la coopération de la partie japonaise, mais aussi l'amélioration de la qualité de l'enseignement primaire par la partie bissau-guinéenne seront indispensables.

Vu ces points, l'équipe de la mission demandera à la partie bissau-guinéenne d'assurer l'utilisation efficace des installations construites avec la coopération japonaise.

2. Système de la Coopération financière non-remboursable du Japon

La partie bissau-guinéenne a bien compris le système de la Coopération financière non-remboursable de l'ANNEXE 1, que lui a expliqué l'équipe de la mission. Le système de la coopération non-remboursable est attaché ci-joint dans le procès-verbal lors de l'étude préliminaire effectuée au mois de juin 1996.

3. Organisme d'exécution du Projet

L'organisme d'exécution du Projet sera le Ministère de Education Nationale (MEN) de la Guinée-Bissau.

4. Contenu de la requête bissau-guinéenne pour la Coopération financière non-remboursable du Japon

(1) Ecoles objets de l'étude

A l'issue des discussions entre les deux parties, les écoles objets de la coopération recommandées dans le Rapport de l'étude du concept de base sont les écoles primaires situées dans les régions telles que Bissau, Biombo, Cacheu, Oio, présentées par priorité de la part de GUINEE-BISSAU, dont le détail représente 41 écoles dans l'ANNEXE 1 ci-joint attaché.

(2) Installations et équipements

A l'issue des discussions entre les deux parties, concernant installations et équipements, l'équipe de mission d'étude fera la recherche désormais, et analysera au Japon et va présenter au partenaire de GUINEE-BISSAU, lors de l'explication de concept de base. La salle des travaux manuels, la salle de réunion, la bibliothèque, la cantine et la salle de premier urgence ne font pas l'objet de l'étude ; par conséquent les équipements concernés de ces salles ne font pas non plus l'objet de cette étude.

5. Critères de sélection des écoles objets de l'étude du concept de base du Projet

Cette fois-ci, le critère en question est conforme au critère convenu entre deux parties lors de l'étude préliminaire ci-joint ANNEXE 2. L'équipe de mission va analyser le résultat au Japon et va présenter au partenaire GUINEE-BISSAU, lors de l'explication du rapport de concepts de base.

La sélection de écoles objets du Projet sera définie en tenant compte de la capacité convenable à la coopération non-remboursable et la portée de la coopération sera déterminée finalement.

6. Mesures à prendre par la partie bissau-guinéenne pour l'exécution du Projet

- (1) La partie bissau-guinéenne prendra les mesures nécessaires indiquées dans l'ANNEXE 3 pour le bon déroulement du Projet.
- (2) La partie bissau-guinéenne établira les projets d'enseignement, de personnel, et de budget afin d'assurer l'utilisation des installations construites.
- (3) La partie bissau-guinéenne apportera à la mission des facilités pour l'étude des sites effectuée par les membres du consultant après le départ des membres gouvernementaux de la mission.

7. Calendrier futur

- (1) La JICA établira un rapport abrégé de l'étude du concept de base, enverra une mission d'explication sur place en février ~ mars 1997, informera la partie bissau-guinéenne de l'abrégé du concept de base, et confirmera les préparatifs nécessaires auprès de la partie bissau-guinéenne.
- (2) Une fois l'abrégé du concept de base confirmé auprès de la partie bissau-guinéenne, la JICA achèvera son Rapport de l'étude du concept de base et l'enverra à la partie bissau-guinéenne avant juin 1997.



ANNEXE I LISTE DES ECOLES OBJET DE L'ETUDE

NO.	REGION	SECTEUR	NOM DE L'ECOLE
1	SAB	S.A.B	EBE*1 DE MAIO
2			EBE ERNESTO CHE -GUEVARA
3			EBE PATRICE LUMUMBA
4			EBE *5 DE JULHO*
5			EBC AMIZ. GUINÉ -BISSAU/SUÉ CIA
6			EBE/EBC DE BAIPRO MILITAR
7			EBC DE PLAQUE II
8			EBC DE PLUBA
9			EBC DE ANTULA
10			EBE DE BISSAQUE
11			EBC DE BRA
12			EBE DE PLAQUE I
13			EBE DE HAFIA
14			EBE/EBC DE CUNTUM I
15			EBE DE CUNTUM II
16			EBE/EBC DE CUNTUM MADINA II
17			EBE DE CUNTUM MADINA II
18			EBE DE ANTULA BONO
19			EBE DE PABDJARA
20			EBE DE PLUBA
21	BIOMBO	QUINHAMEL	EBE 17 DE FEVEREIRO
22			EBE DE QUINSANA
23			EBE DE ONDAME
24			EBC DOMINGO BRITO
25		PRABIS	EBE DE CUMURA I
26			EBE DE PRÁ BIS
27			EBE DE BOR
28		SAFIM	EBC DE SAFIM
29	CACHEU	CACHEU	EBE RUI JASSI
30		BULA	EBE DE COÁ
31			EBC DE BULA
32		S.DOMINGOS	EBC DE S. DOMINGOS
33			EBE/EBC DE SUZANA
34			EBE/EBC DE VARELA
35	OIO	NHACRA	EBE/EBC DE NHACRA
36			EBE DE JUNGUME
37		BISSORA	EBE DE BISSORA
38			EBE DE BINAR
39			EBE DE INCHEIA
40		NANSOA	EBE DE ROSSUM
41			EBE DE NTCHUGAL

Handwritten signature

A

ANNEXE 2 Critères de sélection des sites

1. Les écoles disposant de bâtiments dont la reconstruction est jugée urgente auront priorité.
2. Ecoles ne faisant pas l'objet de travaux de réhabilitation
3. Ecoles possédant un nombre d'élèves et d'enseignants suffisant
4. Ecoles dont les installations sont maintenues par le Ministère de l'Education Nationale avec la participation des habitants
5. Ecoles ne faisant pas l'objet d'un projet de construction du gouvernement bissau-guinéen, ni d'un autre organisme d'aide
6. Site ne présentant aucun danger, et où aucune possibilité de danger n'est envisagée
7. Site disposant d'une voie d'accès pour les véhicules transportant les équipements de construction
8. Site dont les droits de propriété des terrains sont acquis
9. Site dont le terrain est adapté à la construction, sans pentes importantes ni fossés.

MJ.

**ANNEXE 3 Mesures à prendre par la partie bissau-guinéenne si la
Coopération financière non-remboursable est accordée.**

1. Acquérir des terrains pour le Projet.
2. Enlever tous les obstacles du site du Projet, aménager et niveler les terrains nécessaires avant le commencement des travaux.
3. Construire la route d'accès nécessaire pour les travaux de construction selon la nécessité.
4. Si nécessaire, démolir les locaux de l'école existants et construire des locaux provisoires avant le commencement des travaux; entretenir les locaux provisoires pour la poursuite des cours pendant les travaux et les démolir après la fin du Projet.
5. Construire les installations connexes telles que jardin, éclairage à l'extérieur, portail et clôture selon la nécessité.
6. Réaliser les travaux des réseaux d'infrastructure urbaine jusqu'au site tels que ceux d'électricité, d'alimentation en eau et d'assainissement selon la nécessité.
7. Conformément à l'arrangement bancaire, payer des commissions bancaires telles que commission de l'Autorisation de Paiement (A/P) et commissions de paiement, à une banque de change japonaise.
8. Effectuer les démarches nécessaires au dédouanement rapide des équipements et matériaux destinés au Projet.
9. Exonérer les personnes juridiques ou physiques japonaises des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges financières qui pourraient être imposés par le Gouvernement de la Guinée-Bissau à l'égard de la fourniture des produits et services effectués en vertu des contrats vérifiés.
10. Prendre toutes les mesures nécessaires à l'entrée et au séjour en Guinée-Bissau des personnes physiques japonaises, ou des membres de personnes juridiques japonaises qui sont liées aux services et aux équipements fournis conformément au contrat vérifié.
11. Délivrer l'autorisation et la permission nécessaires à l'exécution du Projet.
12. Assurer les enseignants, budget et élèves suffisants en vue du fonctionnement et de la maintenance adéquates et efficaces des installations construites et des équipements fournis par la Coopération financière non-remboursable du Japon.
13. Le MEN supervisera la maintenance des écoles par les communautés locales et donnera des conseils et instructions pour la maintenance efficace et adaptée des installations construites et des équipements fournis dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable.
14. Prendre en charge tous les frais non couverts par la Coopération financière non-remboursable du Japon dans le cadre du Projet.

PLG.

D

ANNEXE 4 LISTE DE PARTICIPANTS

I. MEMBRES DE LA MISSION

M. HIROSHI YONEDA	CHEF DE MISSION CHEF DE LA 2EME DIVISION DE L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE, DIRECTION DE L'ETUDE DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE, AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA)
M. KENICHI KONYA	COORDINATEUR DU PROJET 2EME DIVISION DE L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE, DIRECTION DE L'ETUDE DE LA COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE, AGENCE JAPONAISE DE COOPERATION INTERNATIONALE (JICA)
M. TOMIHIDE CHISHINA	CHEF DE PROJET (PLAN D'ARCHITECTURE / INSTALLATIONS) SEKKEI KEIKAKU ARCHITECTS INC.
M. SHINSUKE NOMURA	PLAN D'ENSEIGNEMENT/ENVIRONNEMENT SOCIAL SEKKEI KEIKAKU ARCHITECTS INC.
M. YUTAKA MASUDA	PLAN DE TRAVAUX/EQUIPEMENT, ESTIMATION SEKKEI KEIKAKU ARCHITECTS INC.
M. MASAHIKO HASHIZUME	INTERPRETE SEKKEI KEIKAKU ARCHITECTS INC.

2. MINISTERE DU EDUCATION NATIONALE

DR. PAULO SILVA	MINISTRO DA EDUCACAO
DR. JOSÉ VIEIRA	DIRECTOR-GENERAL
DR. FIRMINO MOREIRA	CHEFE DE CABINETE MINISTRO
SR. MARCIANO S. BARBEIRO	DIRECTOR SERVIÇOS

Handwritten signature

Handwritten mark

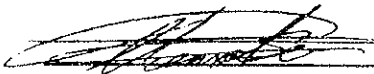
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION RELATIF A
L'EXPLICATION DU RAPPORT ABREGE
DE L'ETUDE DU CONCEPT DE BASE
POUR
LE PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES
POUR L'ENSEIGNEMENT DE BASE
EN REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU**

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé en République de Guinée-Bissau, une mission d'étude du concept de base relatif au Projet de Construction d'Ecoles pour l'Enseignement de Base (ci-après désigné par "le Projet") du 13 novembre au 15 décembre 1996. La Mission a eu des discussions avec la partie bissau-guinéenne, mené des études sur les lieux concernés en Guinée-Bissau, et établi le rapport abrégé de l'étude du concept de base sur la base des analyses techniques effectuées au Japon après son retour.

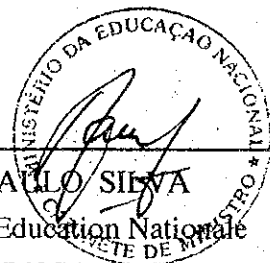
La JICA a ensuite envoyé en République de Guinée-Bissau du 11 au 14 mars 1997, une mission chargée d'expliquer le rapport abrégé de l'étude du concept de base. Elle est dirigée par M. UEMATSU Takashi, Spécialiste de Coopération Internationale de la JICA. La mission a pour l'objectif d'expliquer le contenu dudit rapport abrégé à la partie bissau-guinéenne et d'échanger les avis entre les deux parties.

A la suite des discussions, les deux parties ont confirmé les points mentionnés en Appendice.

Fait à Bissau, le 13 mars-1997



Monsieur UEMATSU Takashi
Chef de Mission de la JICA



Docteur PAULO SILVA
Ministre de l'Éducation Nationale
de GUINEE-BISSAU

APPENDICE

1. Contenu du rapport abrégé de l'étude du concept de base

La partie bissau-guinéenne a donné son accord de principe sur le contenu du rapport abrégé de l'étude du concept de base remis par la Mission.

2. Titre du projet

Le Projet est intitulé comme "Projet de Construction d'Ecoles pour l'Enseignement de Base."

3. Organisme d'exécution du projet

La Direction des Services des Infrastructures Scolaires du Ministère de l'Education Nationale sera chargée de l'exécution du Projet.

4. Charges récurrentes

Le Gouvernement bénéficiaire s'engage à budgétiser régulièrement les charges récurrentes engendrées par le Projet, notamment les salaires du personnel et la maintenance des écoles et à assurer l'entretien des écoles.

5. Ecoles faisant l'objet du Projet

Les deux parties sont tombées d'accord pour limiter le Projet à la construction de 169 salles de classe se composant des salles de remplacement et celles à nouvellement construire.

La liste des sites du Projet figure en Annexe-1.

Les équipements faisant l'objet du Projet figurent en Annexe-2.

6. Système de la coopération financière non-remboursable du japon

La partie bissau-guinéenne a pris bonne connaissance du système de la Coopération financière non-remboursable du Japon expliqué par la mission et présenté en Annexe-3.

7. La partie bissau-guinéenne s'engage à prendre les dispositions nécessaires mentionnées en Annexe-4 pour une exécution sans incident du Projet au cas où le financement du Projet serait accordé.



8. Programme futur

La JICA établira le rapport final de l'étude du concept de base, et le soumettra à la partie bissau-guinéenne avant la fin juin 1997.

Annexe-1 Ecoles faisant l'objet du Projet

Annexe-2 Equipement faisant l'objet du Projet

Annexe-3 Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

Annexe-4 Mesures à prendre par la partie bissau-guinéenne de l'exécution de la Coopération financière non-remboursable



Annexe- 1 Ecoles faisant l'objet du Projet
(Le nombre de salles en projet)

S.A. Bissao

n°	Ré gion	Secteur	Nom de l'é cole	Bureau de directeur /remise		
				1	2	3
1	SAB	S.A.B	EBE*1 DE MAIO*	4		
2			EBE ERNESTO CHÉ -GUEVARA	2		
3			EBE PATRICE LUNUMBA	2		
4			EBE *5 DE JULHO*	2		
5			EBE AMIZ. GUINÉ -BISSAU/SE CIA	4		
6			EBE/EBE DE SAIPRO MILITAR	10	1	1
7			EBE DE PLAQUE II	2	1	1
8			EBE DE PLUBÁ	2	1	1
9			EBE DE ANTULA	4	1	1
10			EBE DE BISSAQUE	6	1	1
11			EBE DE BRÁ	6	1	1
12			EBE DE PLAQUE I	2	1	
13			EBE DE HAVIA	2	1	1
14			EBE/EBE DE CUNTUM I	12	1	1
15			EBE DE CUNTUM II	6	1	1
16			EBE/EBE DE CUNTUM MADINA II	10	1	1
17			EBE DE CUNTUM MADINA II	6	1	1
18			EBE DE ANTULA BONO	4	1	1
19			EBE DE PABDJARA	4	1	1
20			EBE DE PLUBA	4	1	1
Total (208 ecoles)				94	15	14

Ré gion Oio,Cacheu,Biombo

n°	Region	Secteur	Nom de l'é cole	Bureau de directeur /remise		
				1	2	3
21	BIOMBO	QUINHAMEL	EBE 17 DE FEVEREIRO	4	1	1
22			EBE DE QUINSANA	2	1	1
23			EBE DE ONDAME	2	1	1
24			EBE DOMINGO BRITO	4	1	1
25		FRABIS	EBE DE CUMURA I	6	1	1
26			EBE DE PRÁ BIS	3	1	1
27			EBE DE BOR	5	1	1
28		SAFIM	EBE DE SAFIM	4	1	1
29	CACHEU	CACHEU	EBE RUIJASSI	6	1	
30		BULA	EBE DE CO-CADIENS	2	1	1
31			EBE DE BULA	9	1	1
32		S.DOMINGOS	EBE DE S. DOMINGOS	2		
33			EBE/EBE DE S.ZANA			
34			EBE/EBE DE VARELA	2	1	1
35	OIO	NHACRA	EBE/EBE DE NHACRÁ	2	1	1
36			EBE DE IUNGUME	2	1	1
37		BISSORA	EBE DE BISSORA	8	1	1
38			EBE DE BINAR	10	1	1
39			EBE DE ENCHEIA	2	1	1
40		MNISOA	EBE DE BASSAKI			
41			EBE DE SOTURUGAL			
Total (186 ecoles)				75	17	18
Grand total (386 ecoles)				169	32	30

Annexe-2 Equipements faisant l'objet du Projet

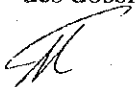
- Tables-bancs pour élèves	18 pièces pour 1 salle de classe
- Bureaux et chaises pour enseignants	1 pièce pour 1 salle de classe
- Bureaux, chaises et armoires pour directeur	1 pièce pour 1 salle de directeur
- Matériels pédagogiques	
a) Globe terrestre	1 pièce pour 1 école
b) Carte du monde	1 pièce pour 1 école
c) Carte de la Guinée-Bissau	1 pièce pour 1 école
d) Planche illustré du corps humain	1 pièce pour 1 école
e) Règle, compas, rapporteur	1 pièce pour 1 école

Soit a) b) c) d) e) compose un (1) jeu.

Concernant le materiel pédagogique désigne ci-après, il sera fourni de la manière suivante ;

1 salle de classe -----4 salles de classe	1 jeu
5 salles de classe -----8 salles de classe	2 jeux
Au dessus de 9 salles de classes -----	3 jeux

Afin de permettre une exécution rapide du Projet, la partie bissau-guinéenne communiquera à la partie japonaise dans un délai convenable, toutes les observations techniques, dont la prise en compte s'avère indispensable dans l'élaboration du rapport final et des dossiers d'appel d'offres.



Annexe-3 Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

1. Procédure de la coopération financière non-remboursable

Le programme de coopération financière non-remboursable est exécuté selon la procédure suivante.

1) Demande (requête effectuée par le pays bénéficiaire)

Etudes (étude préliminaire/étude du concept de base effectuées par la JICA)

Estimation et approbation (estimation par le gouvernement du Japon et approbation par le Conseil des ministres du Japon)

Détermination de l'exécution (Echange de Notes entre les deux gouvernements)

Exécution (Mise un œuvre du Projet)

- 2) Lors de la première étape, la requête présentée par le pays bénéficiaire, est examinée par le gouvernement du Japon (Ministère des Affaires étrangères) afin de déterminer si elle est pertinente dans le cadre de l'aide financière non-remboursable. Au cas où il serait confirmé que la requête est prioritaire en tant que projet d'aide financière non-remboursable, le gouvernement du Japon demande à la JICA de procéder à une étude.

Lors de la seconde étape, l'étude (étude du concept de base) est effectuée par la JICA ayant conclu un contrat avec une société de consultation japonaise chargée de l'exécution.

Lors de la troisième étape (estimation et approbation), le gouvernement du Japon décide, sur la base du rapport d'étude du concept de base élaboré par la JICA, si le Projet convient au cadre de l'aide financière non-remboursable. Il est ensuite soumis pour approbation au Conseil des ministres.

Lors de la quatrième étape (détermination de l'exécution), l'exécution du Projet approuvé par le Conseil des ministres est officiellement déterminée par la signature de l'Echange de Notes entre les deux gouvernements.

2. Contenu de l'étude

1) Contenu de l'étude

Le but de l'étude (étude du concept de base) effectuée par la JICA est de fournir un document de base permettant de déterminer si un projet est exécutable ou non dans le cadre du Programme d'aide financière non-remboursable du Japon. Le contenu de l'étude

est le suivant:

- a) confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet
- b) évaluer la pertinence de l'aide financière non-remboursable du point de vue technologique et socio-économique
- c) confirmer le concept de base du plan convenu après discussions entre les deux parties
- d) préparer un plan de base du Projet
- e) estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de l'aide financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

Le gouvernement du Japon demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des discussions.

2) Sélection des consultants


En vue de la bonne exécution du Projet, la JICA effectue une sélection parmi les consultants enregistrés auprès de la JICA après avoir procédé à un examen des propositions soumises par ces derniers. Le consultant sélectionné procède à l'étude du concept de base et élabore le rapport sur la base des références fournies par la JICA.

A l'étape de conclusion du contrat entre le consultant et le pays bénéficiaire après l'Echange de Notes, la JICA recommande le même consultant que celui qui a participé à l'étude du concept de base afin d'assurer une cohérence technique entre l'étude du concept de base et le plan détaillé et d'éviter tout délai indu provoqué par la sélection d'un autre consultant.

3. Plan de l'aide financière non-remboursable du Japon

1) Qu'est-ce qu'une aide financière non-remboursable ?

Le programme d'aide financière non-remboursable accorde au pays bénéficiaire des fonds



non-remboursables qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (main d'œuvre ou transport, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations afférentes du Japon. L'aide financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don en nature au pays bénéficiaire.

2) Echange de Notes(E/N)

L'aide financière non-remboursable du Japon est accordée conformément aux Notes échangées entre les deux gouvernements et dans lesquelles sont confirmés, entre autres, les objectifs, la durée, les conditions et le montant de l'aide.

3) La "durée de l'aide" s'inscrit dans l'année fiscale dans laquelle le Conseil des ministres a approuvé le Projet. Toutes les procédures d'aide, Echange de Notes, conclusion des contrats avec le consultants et le contractant et paiement final à ceux-ci, doivent être achevées durant cette année fiscale.

Toutefois, en cas de retard lors de la livraison, de l'installation ou de la construction due à des éléments incontrôlables tels que les conditions météorologiques, la durée de l'aide financière non-remboursable pourra être prolongée d'une année fiscale supplémentaire après accord entre les deux gouvernements.

4) L'aide doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire.

Le terme "ressortissants japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.

Lorsque les deux gouvernements le jugent nécessaire, l'aide financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire).

Toutefois, dans le cadre de l'aide financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir le consultant, l'entrepreneur et la société de commerce nécessaires à l'exécution de l'aide doivent en principe être exclusivement des ressortissants japonais.

5) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par le

gouvernement du Japon. Cette vérification est nécessaire car les fonds de l'aide financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

6) Dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de l'aide financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

- (1) Acquérir, dégager et niveler le terrain nécessaire pour les sites du Projet, avant le commencement des travaux de construction,
- (2) Assurer les installations de distribution d'électricité, d'approvisionnement et d'évacuation des eaux ainsi que les autres utilités nécessaires à l'intérieur et aux alentours du site,
- (3) Prévoir les bâtiments nécessaires avant les travaux d'installation dans le cas où le Projet consiste à fournir des équipements,
- (4) Prendre en charge la totalité des dépenses et l'exécution rapide du déchargement, du dédouanement dans le port de débarquement et le transport terrestre des produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable,
- (5) Exonérer les ressortissants japonais de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire en égard à la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés,
- (6) Accorder aux ressortissants japonais dont les services pourraient être requis en relation avec la fourniture des produits et des services spécifiés dans les contrats vérifiés, toutes les facilités nécessaires pour leur entrée et leur séjour dans le pays bénéficiaire pour l'exécution des travaux.

(7) "Usage adéquat"

Le pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par l'aide financière non-remboursable.

(8) "Réexportation"

Les produits achetés dans le cadre de l'aide financière non-remboursable ne doivent pas être réexportés à partir du pays bénéficiaire.

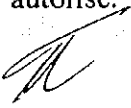
(9) Arrangement bancaire (A/B)

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte à son nom dans une banque de change agréée au Japon (ci-après dénommée la "Banque"). Le gouvernement du Japon exécutera l'aide financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé



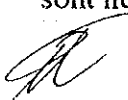
conformément aux contrats vérifiés.

- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.



Annexe-4 Mesures à prendre par la partie bissau-guinéenne de l'exécution de la Coopération financière non-remboursable

1. Acquérir des terrains pour le Projet.
2. Assurer l'affectation des enseignants en nombre suffisant pour les salles de classe à construire.
3. Enlever tous les obstacles (logements, arbres etc.) des sites du Projet, si nécessaire, aménager et niveler les terrains avant le commencement des travaux.
4. Construire des routes d'accès nécessaires pour les travaux de construction selon les besoins.
5. Dégager des salles de classe de baraquement existantes avant le commencement des travaux de construction selon la nécessité et assurer les cours durant les travaux.
6. Construire les installations connexes telles que jardin, éclairage à l'extérieur, portail, clôture, etc., selon la nécessité.
7. Réaliser les travaux des réseaux d'infrastructure urbaine jusqu'au site tels que ceux d'électricité, d'alimentation en eau selon la nécessité.
8. Payer la commission suivante à la banque japonaise autorisée afin d'obtenir les prestations sur la base de l'Arrangement Bancaire (B/A).
Commission pour l'Autorisation de Paiement (A/P)
Commission de paiement
9. Effectuer les démarches nécessaires au dédouanement rapide des équipements et matériaux destinés au Projet.
10. Exonérer les personnes morales ou physiques japonaises des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges financières qui pourraient être imposées par le gouvernement bissau-guinéen à l'égard de la fourniture des produits et services effectués en vertu des contrats vérifiés.
11. Prendre toutes les mesures nécessaires à l'entrée et au séjour en Guinée-Bissau des personnes physiques japonaises, ou des membres de personnes morales japonaises qui sont liées à l'exécution du Projet conformément au contrat vérifié.



12. Délivrer l'autorisation et la permission nécessaires à l'exécution du Projet.
13. Assurer le budget en vue du bon fonctionnement et de la maintenance adéquate des bâtiments construits et des équipements fournis par la Coopération financière non-remboursable du Japon.
14. Surveiller le fonctionnement et la gestion des écoles de chaque collectivité sous le contrôle du Ministère de l'Education Nationale, et sensibiliser les parents d'élèves pour que les bâtiments construits et les équipements fournis par la Coopération financière non-remboursable soient maintenus correctement et efficacement.
15. Budgétiser régulièrement les charges récurrentes nécessaires notamment les salaires du personnel et les frais de la maintenance des écoles.
16. Prendre en charge tous les frais non couverts par la Coopération financière non-remboursable du Japon.



**ANNEXE 5 Coût estimatif des travaux à la charge de la
partie bissau-guinéenne**

ANNEXE-5 Coût estimatif des travaux à la charge de la partie bissau-guinéenne

Unité : US \$

A Terrassement des sites

NO. 6	3.150 m ²	X 1,2 =	3.780
NO. 10	2.450 m ²	X 1,2 =	2.940
NO. 11	2.450 m ²	X 1,2 =	2.940
NO. 16	2.975 m ²	X 1,2 =	3.570
NO. 19	1.250 m ²	X 1,2 =	1.500
NO. 23	1.000 m ²	X 1,2 =	1.200
NO. 25	1.700 m ²	X 1,2 =	2.040
NO. 29	1.200 m ²	X 1,2 =	1.440
NO. 30	700 m ²	X 1,2 =	840
	Sous-total		20.250

B Démolition ou évacuation des installations se trouvant sur les sites

NO. 14	63 m ²	X 5,0 =	315
NO. 15	63 m ²	X 5,0 =	315
NO. 19	63 m ²	X 5,0 =	315
	Sous-total		945

C Arrachage des arbres se trouvant sur les sites

NO. 6	1 arbre	X 6,0 =	6
NO. 7	18 arbres	X 6,0 =	108
NO. 10	9 arbres	X 6,0 =	54
NO. 11	8 arbres	X 6,0 =	48
NO. 13	8 arbres	X 6,0 =	48
NO. 15	3 arbres	X 6,0 =	18
NO. 25	6 arbres	X 6,0 =	36
NO. 28	6 arbres	X 6,0 =	36
NO. 32	1 arbre	X 6,0 =	6
	Sous-total		360

E. Aménagement des routes d'accès

NO. 25	400 m	X 1,2 =	480
NO. 27	500 m	X 1,2 =	600
NO. 32	2.000 m	X 1,2 =	2.400
NO. 39	80 m	X 1,2 =	96
	Sous-total		3.576

Total 25.131